

Décision n° 2024-20 portant délégation de signature du président par intérim du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Le président par intérim du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 114-10 et R. 114-11

Vu la décision n° 2022-4 du 3 janvier 2022 modifiée portant nomination du directeur du Département d'évaluation des établissements du Haut Conseil ;

Vu la décision du président par intérim de se déporter de la procédure d'évaluation de l'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général : Institut catholique de Paris,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre GLAUDES, directeur du département d'évaluation des établissements du Haut Conseil à l'effet de signer, au nom du président par intérim du Haut Conseil, le rapport d'évaluation de l'Institut catholique de Paris.

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait, le

06 SEP. 2024

Le président par intérim
signé
Stéphane Le Boulter